



COMMISSION EXTRA-MUNICIPALE

Compte-rendu_ Plénière 15_ 24 avril 2025_ Mairie principale

Les remarques formulées par les participants sont à retrouver en orange dans le texte

Nombre de personnes présentes : 21

- ADOU Sylvain (*habitant*)
- AWSTIN Christophe (*habitant*)
- BERTRAND Gilbert (*maire délégué et adjoint en charge des travaux*)
- BESNARD Marion (*habitante*)
- BLONDEAU Marie (*habitante*)
- CHEVREL Luc (*habitant*)
- DAVID Marc (*habitant*)
- DONNET Alain (*conseiller délégué en charge de l'environnement terrestre*)
- DUMORTIER Jacques (*habitant*)
- LANGUILLAT Dominique (*habitant*)
- LEBRUMENT Frédérique (*habitante*)
- LEFEUVRE Jean-Yves (*habitant*)
- LEGRAND Mathilde (*coordinatrice de la transition écologique*)
- LUTZ Hélène (*adjoite en charge de l'environnement, l'urbanisme, et les mobilités*)
- MASSE Julien (*prestataire photo*)
- MEUNIER Myriam (*conseillère déléguée à l'enfance, à la jeunesse et aux affaires scolaires*)
- NEVEU Gwendal (*habitant*)
- ROUSSEAU Gilles (*conseiller délégué à la participation des habitants*)
- TALLEGAS Georges (*habitant*)
- THOMAS-RIOUAL Jocelyne (*habitante*)
- TREUSSARD Jean-Michel (*adjoint en charge de l'enfance, de la jeunesse et des affaires scolaires*)

Nombre de personnes excusées : 10

Secrétaire et mise en forme : Mathilde LEGRAND

I. Synthèse des expériences BRUDED sur les mobilités cyclables

Cécile JAMONEAU, chargée de développement pour l'association BRUDED.

Qu'est-ce que BRUDED ?

C'est une association française loi de 1901, ouverte aux communes et intercommunalités de la région Bretagne et de la région Loire-Atlantique. BRUDED est une contraction de *Bretagne rurale et rurbaine pour le développement durable*. C'est un réseau d'échanges entre collectivités engagées dans des projets de développement durable où « les élus parlent aux élus ». Plus d'informations : <https://www.bruDED.fr/>

Les mobilités à BRUDED

Plus de 50 projets de collectivités ont été capitalisés et sont disponibles sur le [site internet](#) de l'association. Plusieurs visites sur site ont par ailleurs été organisées, avec notamment un cycle de visites en octobre dernier sur les déplacements doux à Plérin, Plessé, Landéda et Saint-Péran. L'occasion de partager des retours d'expériences et de faire le point sur les freins et leviers possibles pour développer les mobilités douces localement.

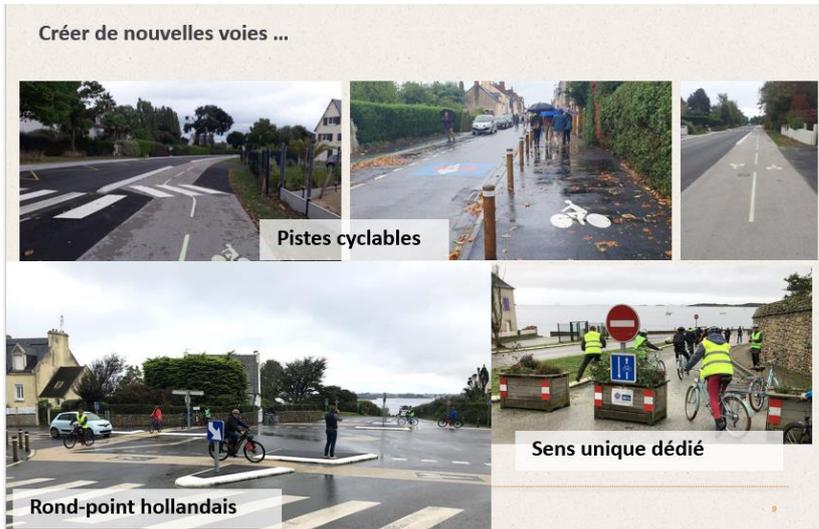
Les élus rapportent plusieurs **objectifs** pour favoriser les déplacements doux sur leur territoire :

- l'environnement (réduire la dépendance à la voiture individuelle),

- le maillage équitable (desservir tout le monde notamment celles et ceux non desservis en transport en commun),
- la santé,
- la solidarité/inclusion (permettre de se déplacer même si l'on ne possède pas de véhicule personnel).

Cette volonté peut se traduire dans un premier temps par un schéma ou plan de déplacement local, ou s'investissant dans une démarche similaire au niveau de l'intercommunalité.

Plusieurs **aménagements** peuvent ensuite être réalisés selon les besoins :



Côté **travaux**, les façons de faire sont multiples : certaines communes font les mélangements en régie, d'autres font appel à des prestataires externes tant dans la conception que dans la réalisation. Les revêtements sont également multiples, et les finitions tout autant (éclairage, protection de la biodiversité, signalétique, etc).

La **signalisation et le mobilier** jouent d'ailleurs un rôle important et peut être un frein aux néo-cyclistes en cas d'absence ou de mauvaise gestion.

Enfin, la collectivité peut proposer diverses animations pour **accompagner le changement de pratiques** : randonnées cyclistes, formation des enfants, et pourquoi pas faire reconnaître la démarche par l'extérieur, par exemple en obtenant la labellisation « Ville prudente ».



Équipements : abris, recharge, réparation



Signalétique, signalisation



Pour résumer, au delà des aménagements

<p>1. Développer le stationnement vélos</p>  <p>Coût estimatif ± 58 k€</p>	<p>2. Proposer un système de location de moyenne et longue durée de VAE</p>  <p>Coût estimatif ± 25 k€</p>	<p>3. Développer un jalonnement, une signalisation commune dédiée aux cyclistes utilitaires</p>  <p>Coût estimatif ± 120 k€</p>	<p>4. Créer des campagnes de sensibilisation des automobilistes au partage de la voirie</p>  <p>Coût estimatif ± 15 k€</p>
<p>5. S'appuyer sur les associations locales pour les actions de sensibilisation et d'ateliers de réparation</p>  <p>Coût variable</p>	<p>6. Inciter au développement des services vélo dans les entreprises</p>  <p>Pas de coût direct pour la CCPA</p>	<p>7. Développer des outils et éléments d'informations cyclables</p>  <p>Coût interne à la CCPA</p>	<p>8. Fédérer et amplifier les événements festifs pour le grand public</p>  <p>Coût estimatif ± 15 k€</p>
<p>9. Instaurer un système d'aide à l'achat de VAE</p>  <p>Coût estimatif 7 à 15 k€</p>	<p>10. Créer une charte de politique cyclable</p>  <p>Coût interne à la CCPA</p>	<p>Schéma des mobilités actives de La communauté de Communes du Pays des Aber (29) : cartographie et plan d'actions</p> 	

Clés de réussite 	Pièges à éviter 
<p>Lien EPCI</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Cohérence liaisons inter-bourg ✓ Levier financier ✓ Homogénéité de la signalétique et des infrastructures ✓ Soutien technique/ingénierie <p>Concertation</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Habitants, riverains ✓ Usagers, association d'usagers ✓ Autres non convaincus sur les risques liés à la cohabitation 	<p>Financements : conditionnés par la continuité des liaisons ; parfois difficile dans les faits (largeur de voirie sous les ponts, par ex) : à anticiper</p> <p>Placer des habitants en mode <i>expert</i> ou <i>décisionnaire</i></p> <p>Aménagements lourds et couteux // aménagements légers peut-être moins sécurés</p>

Les traversées de départementale sont dangereuses : par exemple, il est rare que les cyclistes mettent pied à terre comme cela est inscrit au Code de la route sur le passage piéton entre Super U et le rond-point du Vau Chaperon. Une signalétique est pourtant présente sur place. Mais les traversées des départementales sont des points qu'il faut effectivement travailler vu le profil de la commune. Des discussions sont en cours avec le Département, mais cela prend malheureusement beaucoup de temps.

Cette présentation montre le manque d'unités dans les différents aménagements et signalétique pour les itinéraires cyclables. C'est difficile de s'y retrouver puisque cela change d'une commune à une autre ! Effectivement chaque commune fait ses choix en fonction de ses contraintes techniques et budgétaires, ce qui peut créer de la confusion.

II. Quelle politique cyclable pour la commune

Hélène Lutz, adjointe à l'environnement, l'urbanisme, et les mobilités, rappelle que la politique cyclable est le fruit d'un travail collaboratif avec l'équipe municipale (adjoint aux travaux, à l'enfance-jeunesse, etc).

Mobilités, de quoi parle-t-on ?

Des déplacements du quotidien, qui peuvent se faire à pied, en vélo, en voiture individuelle ou partagée, en transports en commun, etc. Il est important de prendre en compte les différents publics : seniors, personnes à mobilité contrainte (poussette, handicap), enfants, etc.

Quelles compétences pour qui ?

👁️ la **commune** agit sur son propre territoire

👁️ **Saint-Brieuc Armor Agglomération** s'occupe :

✔️ du **Plan de Déplacements Urbains** = une démarche obligatoire pour toutes les agglomérations de plus de 100 000 habitants. C'est un document juridique de planification à portée normative et opposable (2019-2029). Comprend les thématiques du TUB, des roades, de l'intermodalité, etc.

✔️ du **schéma directeur cyclable**, qui donne un cadre de référence aux programmations d'aménagements cyclables portés par les communes. Approuvé en 2021, en cours de révision. Ses axes :

- 1) étendre le service de location de vélos (Rou'libre)
- 2) développer les VAE (vélos à assistance électrique) en libre-service
- 3) Développer le stationnement
- 4) Expérimenter et évaluer la possibilité de transporter les vélos dans les bus
- 5) Améliorer le jalonnement des itinéraires cyclables
- 6) Développer les programmes d'écomobilité scolaire ("savoir rouler à vélo", "permis piéton", etc)

👁️ Le **Département des Côtes d'Armor** s'occupe de l'entretien et de la modernisation des routes départementales mais aussi dans la proposition de solutions alternatives innovantes pour la voiture individuelle (développement du réseau ferroviaire, observatoire des mobilités, édition d'un Guide d'aménagements cyclables sur routes départementales, etc)

👁️ La **Région Bretagne** s'occupe de la Vélomaritime, du réseau BreizhGo (Ligne 1, TER, etc)

👁️ L'**État** fixe les règles sur le sujet, notamment qui doit organiser les mobilités (agglomération = autorité organisation de la mobilité). Le cadre est fixé par la **Loi d'orientation des mobilités (Loi LOM, 2019)**, avec pour objectifs :

1) de soutenir le développement des transports en commun

2) de faciliter et d'encourager le déploiement de solutions alternatives pour permettre à tous de se déplacer

3) d'engager la transition vers une mobilité plus propre

Les transports sont le 1er secteur émetteur de gaz à effet de serre : 30 % des émissions ! (source : Agence de la transition écologique)

👁️ La commune agit sur son propre territoire afin de **faciliter le déplacement** des administrés dans une logique favorisant les **mobilités actives**. Des actions pensées pour les piétons (passages pour les piétons dans les zones de rencontres, Groupe de travail sur l'accessibilité, installation de zones de 40 zones de repos, service du Moby Dick, promotion covoiturage de proximité etc) mais aussi pour les cyclistes.

ADOPTER LE VÉLO... POUR LA VIE.

“La politique cyclable de la commune s’est construite sur plusieurs ambitions : s’aligner sur les efforts nationaux pour faire du vélo un mode de déplacement à nouveau **moderne** voire futuriste + façonner le récit d’un cycliste épanoui à Binic-Étables sur Mer, afin que le vélo soit le **premier réflexe** lorsque l’on cherche un moyen de se déplacer”

Première étape : réaliser l’état des lieux

> Données

- diagnostic réalisé par la précédente équipe municipale
- Schéma directeur cyclable de Saint-Brieuc Armor Agglomération

> Forces vives

- présence d’entreprises dédiées
- présence de l’antenne locale de Vélo Utile
- embauche d’un chargé de mission fin 2024 grâce au soutien de l’ADEME dans le cadre du programme “A velo 3”

Fin 2025, le diagnostic des mobilités douces a été actualisé, reprenant la topographie et la répartition de la population, l’étude des déplacements domicile-travail, et les attentes des habitants recueillies via le baromètre des villes cyclables de 2021. L’occasion de faire également le point sur les actions déjà entreprises :

Des actions mises en place depuis 2021 :

La volonté politique de faire transiter les cyclistes sur les axes résidentiels de la commune. Les actions mises en place depuis 2020 sont donc faites en ce sens.

Sécurité :	Services et stationnement :	Confort :
<ul style="list-style-type: none"> • Atelier de remise en selle (2022) • Passage en zone 30 en agglomération (2023) • Zone de rencontre en hypercentre (2023) • Savoir rouler à vélo (2023) • Expérimentation du vélo bus (2023 - 2024) • Réalisation de divers aménagements cyclables (Zones de rencontre, Rue des Fontaines, portion RD 786, ...) 	<ul style="list-style-type: none"> • Ajout de 70 stationnement vélo (2022) • Ajout de 2 box vélo sécurisés (2023) • Ajout de 2 abris vélo (2023) • Ajout d’un espace vélo au niveau de l’Espace Joret (3 casiers consignes, station de réparation, station de recharge) • Marquage au sol et signalisation des double sens cyclable (2023) • Kit de réparation en OT et aux Fauvettes (2015 et 2023) • Plan cyclable de la commune (2024) 	<ul style="list-style-type: none"> • Passage de 7km de rues en double sens cyclable (2023) • Entretien des voies cyclables
		Des aides financières :
		<ul style="list-style-type: none"> • BESM : Aide plafonnée à 250€ pour l’achat d’un vélo selon condition (2024) [Site BESM] • SBAA : Aide plafonnée à 150€ pour l’achat d’un vélo électrique ou cargo (2024) [Site SBAA]

Il s’agit ensuite de mettre en œuvre toutes les actions nécessaires pour répondre aux freins potentiels de la population sur le sujet :

“Il n’y a pas d’itinéraires sécurisés pour se déplacer à vélo à Binic-Étables sur Mer”



Piste cyclable



Chaucidou/bande cyclable

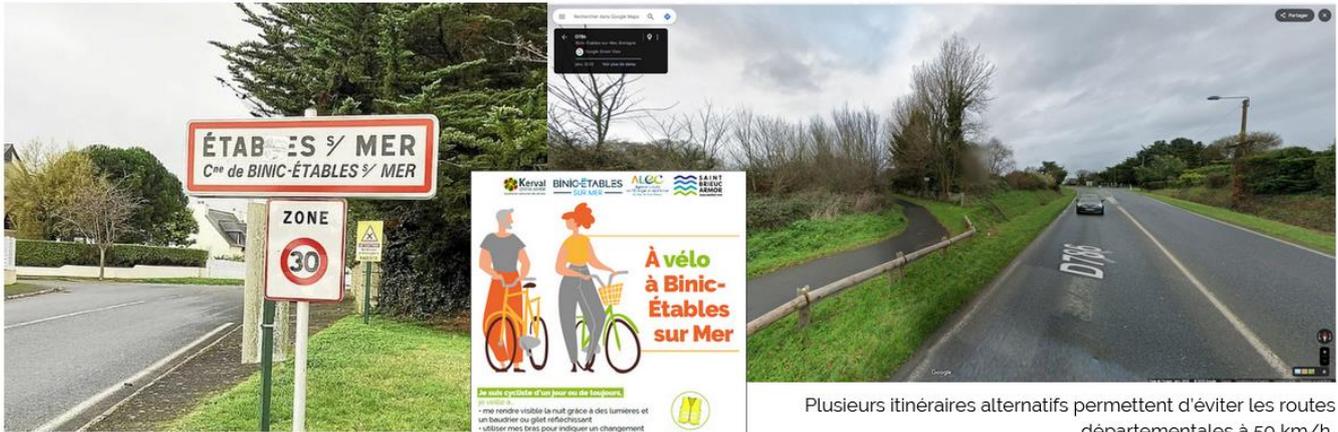


Zones de rencontres, voies à sens unique...

4 km de voies exclusivement cyclables, plusieurs kilomètres de voie verte, 2 zones de rencontres, etc.

110 000€ par an sont prévus au Plan Pluriannuel d’Investissement pour l’aménagement d’itinéraires dédiés aux mobilités douces.

“A Binic-Étables sur Mer les voitures roulent trop vite, c’est dangereux de circuler à vélo”



La généralisation du passage à 30 km/h

54 000€ nécessaires pour mettre à jour la signalétique et le marquage au sol, et la mobilisation des agents pour vérifier qu'aucune intersection ou voie n'a été oubliée.



Plusieurs itinéraires alternatifs permettent d'éviter les routes départementales à 50 km/h

Flyer imaginé par des habitants et édité/distribué par la collectivité.

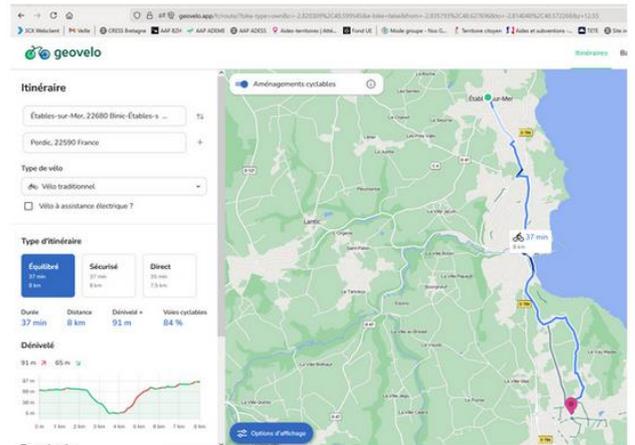
“C’est difficile de se rendre en vélo dans d’autres communes lorsque l’on habite Binic-Étables sur Mer”



Itinéraire
Plourhan < > Centre-ville
d'Étables-sur-Mer



Discussion en cours avec Saint-Quay portrieux pour la liaison entre les deux communes



Trajets vers Lantic et Pordic à sécuriser, mais excitants



Formations de remise en selle financée par la collectivité, animée par un formateur qualifié (8 en 2023, 6 en 2025)



“Cela fait longtemps que je n’ai pas fait de vélo hors loisirs, j’ai peur de me déplacer sur la route”



Participation financière de la commune au dispositif “Savoir rouler à vélo” animé par Saint-Brieuc Armor Agglomération



Service de vélobus une fois par an depuis 2022

“Acheter un vélo coûte cher, et je ne sais pas quoi choisir ni comment l'entretenir”



Conseils, réparations, ventes d'accessoires



Conseils, vente (occasion et neuf), location, réparations



Repair'café et vente de vélos d'occasions



Station d'auto-réparation à l'Espace Joret

Aide de **250€** votée par la commune pour l'achat d'un broyeur, vélo, ou récupérateur d'eau de pluie (selon conditions de ressources). Aide également possible auprès de Saint-Brieuc Armor Agglomération (fin de l'aide de l'État depuis février 2025).

“Pour faire du vélo il faut avoir l'âge adéquat, ce n'est pas adapté aux enfants et personnes âgées”



Une offre de plus en plus variée



Des balades en triporteur proposées bénévolement aux résidents de l'Ic et des Magnolias



Service vélobus de 2022

“Grâce au vélobus, je me suis rendu compte que c'était possible d'emmener les enfants à vélo à l'école, et que ça leur faisait plaisir. On s'est donc organisés avec d'autres parents et on le fait maintenant de temps en temps.”

“Je n'ai aucun endroit pour garer mon vélo”

70 appuis vélos ont été installés en 2022 sur la commune en plus de ceux existants, de quoi garer son vélo en toute sécurité ! Un investissement de **25 000€** pour la commune, réalisé grâce au soutien financier de la Région Bretagne à hauteur de 6 422€. **2 abris vélos** ont également été installés (Cinéma + Espace joret), en plus des abris installés par Saint-Brieuc Armor Agglomération au rond-point des prés calans et à l'Espace Joret (abris sécurisés) **3 casiers consignés** permettent aux personnes de laisser de manière sécurisée leurs affaires le temps d'une balade au centre-ville de Binic.



Bon nombre d'acteurs sont par ailleurs mobilisés sur cette thématique : depuis 2015 l'Office de tourisme de Binic-Etables sur Mer et plusieurs hébergeurs sont labellisés "Accueil vélo". Ce label a pour objectif l'accueil des cyclotouristes en proposant des services et équipements adaptés à leur mode de déplacement : informations pratiques et météo, kit de réparation, etc. Le camping municipal des Fauvettes a lui aussi été récompensé puisqu'il a reçu ce même label à l'été 2023 ! La collectivité incite également ses agents à se déplacer en vélo sur le territoire dans le cadre de leurs missions : achat de 4 vélos de service, mise en place du Forfait Mobilités Durables, participation au challenge "A vélo au boulot", etc.

Bien sûr, **plusieurs aménagements restent à réaliser** pour permettre aux habitantes et habitants de se déplacer à vélo en toute sécurité sur leur territoire. La transition est longue pour passer d'une ville aménagée pour les automobiles à une ville favorable aux mobilités douces.

A noter que du 28 février au 02 juin, il est possible de donner son avis sur la cyclabilité de la commune, via le [baromètre des villes cyclables](#), une enquête nationale.

Une piste cyclable a été réalisée jusqu'au rond-point du Vau Chaperon, mais nous sommes après obligés de nous insérer dans le rond-point au milieu des voitures. Non il est possible de passer sur le passage piéton, cela a été autorisé par le département, afin de rejoindre l'autre bout de piste cyclable qui traverse les espaces verts et rejoint la rue de la République. Pour plus de sécurité, il est mieux de mettre pied à terre sur le passage piéton pour que les voitures s'arrêtent.

Il est dommage d'avoir oublié le bas de la rue des fontaines dans l'aménagement réalisé récemment. Le bas de la rue n'est pas oublié, mais il se fera dans un second temps, une fois tous les travaux en souterrain réalisés et la construction d'un lotissement. Il serait dommage d'abîmer une voirie neuve !

Pour ma part j'utilise le vélo tout le temps, mais il m'arrive d'être embêtée par les travaux sur les nids de poule, où des graviers sont mis et nous font dérapier. Les nids de poule sont traités une fois par an par une entreprise, généralement au mois de juin. Les gravillons permettent à la couche d'enrobée de mieux durer dans le temps, et s'incruster au bout de quelques semaines. N'hésitez pas à écrire à la Mairie s'il y a des zones dangereuses car nous pouvons rapidement intervenir à cette période.

Les zones 20 sont compliquées pour les cyclistes, les piétons traversent partout sans parfois même regarder, comme sur le Quai de Courcy. Les piétons sont en effet prioritaires dans l'enceinte de ces zones, même si rien n'empêche effectivement la civilité. Les cyclistes ont également l'avantage d'avoir des sonnettes pour prévenir de leur arrivée.

Comment sont considérées les trottinettes dans la politique cyclable de la commune ? Il y en a de plus en plus, et la réglementation est encore mal connue. Sans parler de la vitesse des engins qui peut parfois surprendre. Tout véhicule à moteur doit rouler sur la route. Par ailleurs pour les vélos à assistance électrique, lorsque la puissance du moteur est supérieure à 250 watts ou que la vitesse maximale assistée est de 45 km/h, le vélo est considéré comme un « cyclomoteur » et doit donc être immatriculé. Pour les trottinettes ce n'est en effet pas un point traité pour le moment, il faut s'y pencher.

Merci pour le marquage au sol rue de la ville Gautier, c'est désormais moins dangereux. Par contre il est dommage que lorsqu'il y a un rétrécissement de voie pour les voitures, il n'y ait pas de passage pour les vélos. Je ne vois pas à quoi ressemble cet aménagement, pourriez-vous m'envoyer quelques photos à l'occasion ainsi que l'endroit auquel vous pensez pour que nous puissions l'étudier ?

Sur la nouvelle piste cyclable qui mène au rond-point du Vau Chaperon, il y a des stops pour les cyclistes au croisement de la rue Surcouf pour permettre à des véhicules de passer alors qu'ils pourraient emprunter une autre voie et rejoindre le rond-point. Une fois de plus les cyclistes ne sont pas prioritaires ! Lorsque nous avons souhaité cet aménagement, nous avons prévenu et rencontré chaque riverain qui le désirait. Ces stops font partie des négociations pour pouvoir faire l'aménagement cyclable, et permet aux riverains de sortir de chez eux sereinement (ils ne peuvent pas emprunter le parking qui est une parcelle privée).

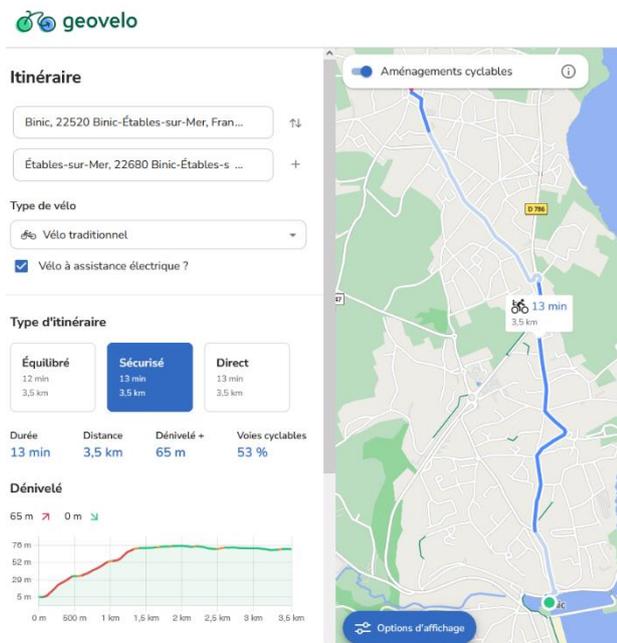
Lorsque nous louons un vélo auprès de Saint-Brieuc Armor Agglomération, il nous est demandé de revenir tous les 3 mois à la Maison du vélo proche de la gare de Saint-Brieuc pour effectuer une révision. C'est assez contraignant, et lorsque j'en avait fait part à l'agglomération il avait été évoqué la possibilité d'amener le service via un camion à stationner temporairement sur le parking de l'Estran. Pas de nouvelle depuis, en avez-vous entendu parler ? Non pas du tout, nous allons nous renseigner, d'autant plus que l'agglomération vient parfois vendre des composteurs à cet endroit donc ça ne serait, a priori, pas problématique de notre côté.

Les ribines qui mènent à la salle des loisirs ne sont pas praticables par mauvais temps... D'autres itinéraires alternatifs existent, que vous pouvez consulter via <https://geovelo.app/fr/> ou la future carte des itinéraires cyclables qui sortira bientôt, fruit d'un travail conjoint entre la commune et l'Office de tourisme de Binic-Étables sur Mer. Il y a une réflexion à avoir sur le long terme sur la liaison cyclable des différents équipements publics, mais la priorité pour le moment est de pouvoir rejoindre les deux cœurs de ville en toute sécurité.

Est-ce que les itinéraires inscrits sur la carte à venir sont les mêmes que ceux proposés par Géovelo ? Bonne question, nous allons regarder.

Il y a plusieurs endroits où garer les vélos sur le territoire, mais tous les commerçants ne jouent pas encore le jeu ou alors ne mettent pas de mobilier adapté comme les racks où il faut coincer sa roue. Effectivement, il ne faut pas hésiter à leur signaler !

Rue du chien noir il y a une voie cyclable, avec quelques poteaux mais ce n'est pas le plus problématique : à un moment la voie se rétrécit à 60 cm ce qui rend la circulation assez compliquée. Pour rejoindre le port de Binic, la voie est par ailleurs partagée ce que plusieurs piétons ont du mal à comprendre. Il reste encore effectivement pas mal de points noirs sur le territoire, nous allons étudier celui-là.



III. Actualités des Groupes de Travail

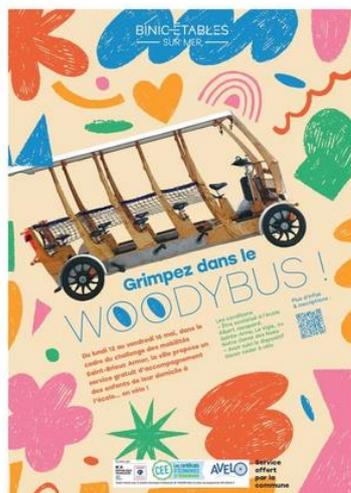
Les membres de la Commission Extra-Municipale qui souhaitent davantage s'investir peuvent proposer la création d'un Groupe de Travail à la municipalité (plus d'informations [en cliquant ici](#)). Trois actualités à partager ce jour :

- **Tiers-lieu** : une rencontre a été proposée au Cinéma Le Korrigan il y a quelques jours. Le questionnaire est par ailleurs encore disponible aux accueils de la Mairie et dans certains commerces.
- **Energie citoyenne/Goélec** : les membres du groupe préparent une sensibilisation sur l'énergie pour les CM1/CM2 de l'école de La Vigie.
- **Cohésion territoriale** : un ciné-échange est en préparation pour le mois d'octobre autour du film « sur la paille ».



IV. Actualités diverses

Mai à vélo : un programme riche en animations !



transitions@besurmer.fr



Binic - Étables-sur-Mer. Une association dédiée à la pratique quotidienne du vélo

Quard France

Publié le 23/04/2025 à 09:18

Abonnez-vous

LIRE PLUS FINO

INSTRUCO

Newsletter Saint-Briac

Cliquez ici pour recevoir l'information de Saint-Briac et de ses environs avec Quard France

Votez si email OK



L'objectif de la future association (de nos membres fondateurs) est de développer les déplacements à vélo dans la commune sur le territoire (SUD EST PONDIC).

Ils sont une petite trentaine de personnes à se mobiliser pour mettre en place une association qui compte rayonner dans la commune bien sûr mais également dans tout le territoire du Sud-Goelo et à Pondic.

VU.sudgoelo@orange.fr.



Programme complet du jeudi 29 mai à retrouver sur le site internet de la ville : <https://www.binic-etables-sur-mer.fr/agenda/cine-plein-air-et-autres-festivites/>

V. Temps de clôture

Prochains rendez-vous à noter :

- ❖ **Mercredis 07 et 14 mai** : après-midis citoyens avec les agents espaces verts
- ❖ **Jeudi 29 mai** : le parc de la belle issue accueille les 2 roues !
- ❖ Atelier de cuisine des plantes (**mercredi 25 juin**), atelier de découverte de la cuisine solaire (**samedi 07 juin**)
- ❖ **04 et 11 juin** : formations de remise en selle
- ❖ Et un programme culturel estival riche, avec pour commencer **l'exposition de Nastasja Duthois du 07 juin au 31 août** à >>La Galerie. Indice : broderie.

MERCI A TOUTES ET A TOUS POUR
VOTRE PRESENCE !